



ESCH

**Collège des Bourgmestre et
Échevins
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette**

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2018

Monsieur le Maire,
Madame l'échevine, Messieurs les échevins,
Conformément à l'article 13 de la loi communale et aux articles 2 et 3 du règlement
d'ordre intérieur, je me permets de vous demander de mettre à l'ordre du jour de la
prochaine séance du conseil communal le point suivant :

Travail et efficacité de la commission des loyers.

Je vous prie, Monsieur le Maire, Madame l'échevine, Messieurs les échevins,
l'expression de mes sentiments cordiaux.

Line Wies
Conseillère communale.